

Conseil Municipal du 30 juin 2014

Etaient présents : MMES ET MRS. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. GESLIN. GUERIN. LETONDEUR. LANGLOIS. FOUCHER. PELLERIN. BESNARD. LESELLIER. BOUCHARD. FOURRE. POTTIER. BROTCHE

Absents : Néant

Secrétaire de séance : S. POTTIER

La séance est ouverte à 20h30.

- **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF)**

M. Le Maire fait lecture de la Motion de l'Association des Maires de France relative aux conséquences de la baisse massive du concours financier de l'Etat.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les dotations de l'Etat sont en effet appelées à diminuer de 30 % (baisse lissée sur 3 ans, de 2015 à 2017). Il indique que notre Commune s'est préparée à cette baisse annoncée depuis déjà quelques années, puisque le remboursement de la dette pourrait être absorbé sur 1 an et 7 mois alors que, près de nous, certaines communes mettraient de 7 à 11 ans pour rembourser leur dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la motion de soutien à l'action de l'AMF et charge M. Le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Etude des demandes de subvention**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions qui ont été faites pour 2014 et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces demandes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions pour 2014 comme suit :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	1 100 €
- Comité des Fêtes :	1 300 €
- ABI Section Tennis de Table :	500 €
- Entente Sportive Lonlay/St Bômer :	1 948 € (1 748 + 200)
- F.D.G.P.C Orne :	100 €
- Coopérative Scolaire :	250 €
- Comice Cantonal :	200 €
- Comice d'arrondissement :	100 €
- UNA :	150 €
- ADMR :	150 €
- Chauffage de l'Eglise :	600 €
- La Truite Domfrontaise :	150 €

Monsieur le Maire félicite l'ensemble des associations pour le sérieux dont elles font preuve au travers de leur demande.

- **Proposition d'adhésion à l'Agence technique départementale « Ingénierie 61 »**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 01 janvier 2014, qu'il n'y a plus d'interlocuteur à la Direction Départementale des territoires pour aider les Communes dans les préparations et suivis des dossiers de voirie, ce travail leur ayant été retiré par l'Etat.

Le Conseil Général voyant que toutes les petites communes qui n'ont pas les moyens d'avoir leur propre service instructeur étaient dans l'impasse, a décidé de mettre en place un service d'aide aux communes et communautés de communes pour aider celles-ci dans la réalisation de leurs projets. Ainsi, il a créé une agence technique départementale : Ingénierie 61 qui pourra apporter une aide juridique et technique dans les domaines de la voirie et réseaux divers, l'assainissement, l'urbanisme,

l'énergie, le numérique et tout autre matière ayant rapport avec la gestion et les compétences des collectivités locales.

En ce qui concerne les tarifs, il y a une cotisation de base d'un montant de 915.75 € et ensuite c'est suivant la demande, comme avant, puisqu'avec l'équipement nous avons des honoraires de maîtrise d'œuvre à payer quand on faisait appel à eux.

M. Le Maire propose à la Commune d'adhérer à Ingénierie 61 précisant que la fin de l'année 2014 sera gratuite, le temps de la mise en place, la première cotisation interviendra en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'unanimité à Ingénierie 61. Il autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Etude des devis « Eclairage du terrain de football » et plan de financement.

L'équipement prévu permettra à la Commune d'obtenir l'homologation de son éclairage.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu deux devis concernant l'éclairage public du terrain de foot.

Le premier devis est proposé par l'Entreprise EJS pour un montant de **56 786 € HT**.
Le second devis est celui de l'Entreprise CITEOS et s'élève à 57 974 € HT.

Les subventions attendues sont les suivantes :

- FAFA (Fond d'Aide au Foot Amateur) :	20 000.00 €
- DETR :	3 920.40 €
- Leader :	20 232.30 €
- Commune :	<u>12 633.30 €</u>
	56 786.00 €

En se référant au devis de l'Entreprise EJS pour un montant de **56 786 € HT** soit 68 143.20 € TTC et une fois les subventions déduites, il resterait à la charge de la Commune la somme de **12 633.30 € HT soit 22 %**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis EJS, il accepte ce plan de financement et autorise M. Le Maire à demander la subvention définitive au Feader – programme Leader pour un montant de 20 232.30 €.

Monsieur le Maire tient à souligner l'implication de l'Entente sportive Ionlay-St Bômer (foot) dans la réalisation de ce projet (rebouchage des tranchées, semis de pelouse, décapage et peinture des mains courantes.

- Remplacement de l'armoire de commande éclairage public route de Tinchebray.

M. Le Maire avise le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer l'armoire de commande électrique située Route de Tinchebray, celle-ci alimente l'éclairage public.

M. Le Maire mentionne au Conseil Municipal que la Commune n'a reçu qu'un seul devis, celui de l'Entreprise EJS pour un montant de 1 684.30 € HT soit 2 021.16 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce devis. Les travaux seront réglés sur le compte 61523 du budget.

- Etude de dossiers soumis au droit de préemption urbain

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur trois dossiers soumis au droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur ses biens.

- Etude des devis d'installation de sèche mains à la salle polyvalente.

M. Le Maire donne la parole à M. COQUIO.

M. COQUIO indique au Conseil Municipal que la Commune a reçu deux devis pour l'acquisition et l'installation de 2 sèche mains pour la salle polyvalente.

M. COQUIO explique au Conseil Municipal les caractéristiques de ces sèche mains et le côté pratique du modèle proposé par l'entreprise EJS.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'Entreprise EJS pour un montant de 2 466.40 € HT soit 2 959.68 € TTC.

- Etude d'un devis France Télécom pour enfouissement de réseaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour accepter un devis provenant de Orange et concernant l'enfouissement des chambres et des fourreaux téléphoniques lors de l'enfouissement des réseaux Route du Stade, Rue de Rouellé, etc...

Le devis de l'entreprise s'élève à 3 938 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de prendre la délibération pour ce faire.

- Questions diverses

◆ M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait donné son accord de principe pour le goudronnage de la sortie d'habitation du chemin de Bridet sous réserve de l'accord des riverains d'une participation financière à hauteur de 20% des travaux.

Le conseil municipal avait alors chargé Monsieur le Maire de lancer une consultation pour pourvoir informer les intéressés du montant de leur participation et en cas d'accord effectuer les travaux. Deux devis nous ont été adressés.

- Le 1^{er} des Etablissement Leblanc est de 5 791.20 € HT et le deuxième de l'entreprise Eiffage s'élève à 9 204.30 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'Entreprise Leblanc et charge M. Le Maire de poursuivre la démarche en demandant aux usagers de confirmer leur accord sur ce devis, de verser la participation d'un montant de 579.12 € HT chacun puis de commander les travaux. Restera par conséquent à la charge de la Commune, un montant de 4 632.96 € HT

◆ M. Le Maire laisse la parole à M. COQUIO qui informe le conseil que le plan d'eau du Lotissement du Val servant de réserve d'eau pour le SDIS et de bassin de rétention en cas de fortes pluies, a besoin d'un curage pour être utilisable. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation. Le Conseil Municipal donne son accord.

◆ M. Le Maire alerte le Conseil Municipal sur la propreté du bourg et sur le travail que le désherbage représente pour des employés communaux. Ils passaient souvent avec le pulvérisateur. Cependant, cette pratique est réglementée et il est interdit de désherber à moins d'un mètre des caniveaux.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que les employés communaux ont eu la visite d'un agent de la Police de l'Eau qui a dressé un procès-verbal et l'a remis en mains propres à M. Le Maire en stipulant qu'il s'agissait d'un simple avertissement.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi oblige chaque riverain à entretenir le trottoir devant chez lui, il en fait appel à l'implication de chacun. Toutefois, des mesures doivent être prises, soit nous acceptons que le Bourg soit comme dans certaines communes, soit chacun y met un peu du sien et désherbe devant chez lui pour soulager la tâche des employés communaux qui ne peuvent pas être partout, surtout l'été avec les arrosages où ils ont beaucoup de travail.

D'autre part, M. Le Maire a chargé M. TOUTAIN de prospecter pour trouver une balayeuse à l'échelle de notre commune. Ainsi, le balayage pourrait être plus fréquent et effectué plus rapidement.

M. Le Maire, dans l'attente de plus de précisions, demande l'aide des conseillers municipaux pour faire passer le message que si chacun enlève quelques herbes devant chez lui, le bourg restera propre, c'est une question de bon sens.

◆ M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le danger que la sortie du chemin du grand pré représente pour déboucher sur la Route du stade, la visibilité est mauvaise et les voitures qui viennent de Rouellé arrivent vite.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de faire installer un miroir à cet endroit, situé en agglomération, donc autorisé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

◆ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souci permanent pour le Chef de Centre d'avoir un effectif de pompiers suffisant. Suite à une demande du chef des Sapeurs-Pompiers concernant les tarifs de location des salles, M. Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'appliquer le tarif « Commune » à tous les pompiers de Lonlay sans distinction de domicile, ce privilège serait en quelque sorte le témoignage de la reconnaissance de la Commune envers ces hommes et femmes pour leur dévouement au service de la population. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition qui sera mise en application à compter du 01/07/2014. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il va demander au chef de Centre, la liste précise de l'effectif.

◆ M. Le Maire fait lecture d'un courrier concernant les rythmes scolaires, qui a été envoyé à tous les parents d'élèves et à tous les Présidents d'associations par le Sivos. Il souligne que le coût d'application de cette loi est estimé pour le Sivos Lonlay-St Bômer, entre 25 et 30 000€.

◆ M. Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, de Mme HECQUARD, Directrice de l'école, concernant une demande de matériel pour l'école de Lonlay. Le Conseil Municipal donne son accord pour le petit matériel et décide de lancer une consultation pour l'achat des deux ordinateurs. .

◆ M. Le Maire relate la demande de Mme Florence LENEVEU qui a pris la charge de la médiathèque, elle souhaiterait un référent, au sein de la Commission Culture du Conseil Municipal.

Les personnes qui composent cette commission sont : Mmes GESLIN, LESELLIER, BESNARD, FOURRE, BOUCHARD.

Mme GESLIN qui est la responsable de la Commission Culture se porte volontaire pour assurer cette mission. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

◆ M. Le Maire dresse un bilan sur le ramassage des ordures ménagères sur les trois dernières années.

Pour Lonlay l'Abbaye, la moyenne par habitant en 2011 était de :	189,24 kg
En 2013, elle est descendue à :	151,73 kg
Soit une amélioration par habitant de :	37,51 kg
Cela représente une baisse de plus de :	46 000.00kg

C'est encourageant, mais il ne faut pas s'arrêter là et nous pouvons faire mieux.

Aussi, dans ce but et afin de lutter contre les incivilités et sensibiliser encore plus la population, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal **d'équiper la Commune d'une petite caméra qui serait placée à proximité des conteneurs** en changeant d'endroit régulièrement pour arriver à supprimer totalement les apports d'encombrants (matelas, canapés ou autres) dans des conteneurs qui ne doivent être utilisés que **pour des ordures ménagères en sacs uniquement**. M. Le Maire souhaite

que cette installation soit incitative, plutôt que répressive, il propose d'ailleurs de mettre un panneau à proximité des conteneurs pour signaler la présence d'une caméra.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, donne son accord pour l'achat de cette caméra.

◆ M. Le Maire fait également au Conseil Municipal un petit point sur le fonctionnement du distributeur automatique de billets.

Le nombre de retraits est en progression au fil des années (+ 681 retraits d'Avril 2013 à Avril 2014) sans compter que beaucoup d'espèces sont encore distribuées aux clients qui se rendent au guichet.

Ce bilan positif entraîne une baisse de la participation communale de manière significative, à savoir :

- Pour 2011 :	2 410.30 € TTC
- Pour 2012 :	1 913.60 € TTC
- Pour 2013 :	1 554.80 € TTC
- Pour 2014 :	1 200.00 € TTC

◆ M. Le Maire présente au Conseil Municipal, un devis de l'Entreprise EJS concernant la mise en conformité de l'installation électrique de l'église suite au rapport Véritas demandé par la Commission de sécurité des installations ouvertes au public. Il s'agit de retirer le transformateur au pylône, et d'installer un nouveau tableau aux normes qui pourra être manipulé par les prêtres ou les bénévoles de la paroisse sans danger. Le montant du devis est de 4 567.60 € HT soit 5 481.12 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

◆ M. Le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'agence de l'eau l'alertant sur la nécessité d'agir en matière d'assainissement collectif pour limiter les apports d'eaux parasites à la station. M. le Maire souligne que lors du diagnostic réalisé entre 2011 et 2012, les raccordements au tout à l'égout ont été contrôlés sur 206 habitations, seuls 12 branchements sont non conformes.

Cela représente un petit pourcentage de 5.83 % mais quand le pluvial va dans les eaux usées, le débit augmente très vite !

M. Le Maire indique qu'un courrier sera remis prochainement aux intéressés avec le bilan de leur raccordement à l'assainissement collectif .

◆ M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la salle polyvalente, l'ancienne ligne téléphonique a été supprimée et qu'une nouvelle ligne internet a été installée, avec un accès wifi pour les personnes qui le souhaitent

◆ Mme GUERIN prend la parole et relate à M. Le Maire la demande qu'on lui a faite concernant la construction d'une aire de jeux sur la Commune. Mme GESLIN approuve cette idée mais s'interroge sur le coût de ce projet. Plusieurs membres du Conseil Municipal se demandent où pourrait bien se situer cette aire de jeux et M. Le Maire précise que le terrain situé près de la Salle Ste Thérèse serait idéal mais il est désormais la propriété de la CDC du Domfrontais. Cette question va être mise à l'étude.

◆ Mme BESNARD s'adresse à M. COQUIO concernant les défibrillateurs et lui demande où cela en est resté car le pharmacien serait intéressé d'en avoir un. Monsieur le Maire fait remarquer qu'on ne peut mélanger le public et le domaine privé. M. COQUIO répond qu'il continue d'étudier la faisabilité mais qu'il projette de voir avec les pompiers pour que des cours soient donnés une fois le défibrillateur installé.

◆ Mme LANGLOIS demande ce qu'il serait possible de faire concernant le fossé situé près de la Biscuiterie car plusieurs usagers sont tombés dedans et cela reste dangereux. Mme BESNARD ne voit pas pourquoi il faudrait faire quelque chose car il n'y a rien de dangereux d'après elle mais Mme LANGLOIS reste persuadée qu'il serait préférable d'y réfléchir. M.COQUIO propose de le boucher, M. Le Maire propose pour commencer de mettre une signalisation pour avertir du danger.

◆ M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un pot de départ en l'honneur de l'Abbé POISSON est prévu, il propose que la Commune prenne à sa charge le vin d'honneur. Le Conseil Municipal est unanimement favorable .

La séance est levée à 22h15.